

les festi- vales

2018 de Montpellier

PROGRAMME

**TOUS LES
VENDREDIS
SOIR***

DU 6 JUILLET AU 31 AOÛT

**SUR L'ESPLANADE
CHARLES DE GAULLE**

* EXCEPTÉ LE 13/07

**L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ.
À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.**



PHILIPPE SAUREL
MAIRE DE MONTPELLIER
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE



ÉDITO

Depuis quatorze ans déjà, la Ville de Montpellier vous donne rendez-vous aux Estivales !

Du 6 juillet au 31 août, tous les vendredis de 18h30 à 23h30, plongez dans la douceur des nuits d'été sous les platanes de l'Esplanade Charles de Gaulle. Partez à la découverte de nos terroirs à travers des dégustations, de l'artisanat, des animations musicales, des conférences, des cours d'œnologie.

Plus de 200 000 visiteurs viennent, chaque année, y fêter l'été et découvrir les vins de notre région. Tous les vendredis, plusieurs appellations sont mises à l'honneur. La Ville de Montpellier réitère ainsi son soutien à la filière viticole locale dont elle est la fidèle et fière ambassadrice.

Authentiques et chaleureuses, en famille, entre amis, les Estivales vous proposent de vivre un été empreint de convivialité !



Philippe Saurel

Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole



Brigitte Roussel-Galiana

Adjointe au Maire
Déléguée aux Affaires économiques,
au Commerce et à l'Artisanat



91 domaines viticoles !

**Chaque semaine, venez découvrir
des producteurs locaux sur un espace
animé par les Coteaux du Languedoc.**

**2 dégustations
+ 1 verre gravé
= 5 €**

(Clôture de la billetterie à 23h
et de la manifestation à 23h30)

**Les Estivales, c'est aussi
des dégustations, de la danse,
de la musique, de l'œnologie !**



**Avec France Bleu Hérault,
venez gagner des paniers
garnis aux Estivales !**

**LES
DO
VITIC**



MAINES COLES



LANGUEDOC
APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE

Sud de France

6 JUILLET

- CALMEL ET JOSEPH
- CAVE RABELAIS
- CHÂTEAU DE L'ENGARRAN
- CHÂTEAU DE FLAUGERGUES
- CHÂTEAU LA BASTIDE
- CHÂTEAU LASCAUX
- CHÂTEAU PRADINES
- CLOS SORIAN
- DOMAINE BELLES PIERRES
- DOMAINE D'ARCHIMBAUD
- DOMAINE DE BABIO
- DOMAINE DE CAMBIS
- DOMAINE DE COURSAC
- DOMAINE DE L'ARGENTEILLE
- DOMAINE DE MASPIQUET
- DOMAINE DE MONTAUDE
- DOMAINE DE PUILACHER
- DOMAINE DU POUJOL
- DOMAINE LA SALADE ST HENRI
- DOMAINE SAINT ANDRIEU
- LA FAMILLE DES VINS DE BEAUVIGNAC
- LES VIGNERONS DU PIC
- MAS DE LA MEILLADE
- MAS DES BROUSSES
- MAS FARCHAT
- MAS RENÉ GUILHEM
- MAS SAINT LAURENT
- MUSCAT DE LUNEL
- PRIEURE DE VALCROSE

20 JUILLET

- CAVE DE L'ORMARINE
- CLOS SAINT CONTI
- CLOS SORIAN
- CHÂTEAU CAPITOU
- CHÂTEAU FONTANCHE
- CHÂTEAU DE LANCYRE
- CHÂTEAU DES MOUCHERES
- CHÂTEAU MONTEL
- CHÂTEAU PRADINES
- DOMAINE COULET
- DOMAINE DAURION
- DOMAINE DE CLÉMENTINE
- DOMAINE DE COURSAC
- DOMAINE DE LA PANSIÈRE
- DOMAINE DE SAUMAREZ
- DOMAINE DES DEUX RUISSEAUX
- DOMAINE DU VIEUX CLOCHER
- DOMAINE GAUJAL
- DOMAINE LEYRIS MAZIÈRE
- DOMAINE MARION PLA
- DOMAINE MARTINOLLE GASPARETS
- DOMAINE PUECH AUGER
- DOMAINE SAINT JEAN DE L'ARBOUSIER
- LA CLAIRETTE D'ADISSAN
- LA PIERRE DE L'ANGE
- LE CHAI D'EMILIEN
- LE CLOS D'ISIDORE
- LES ANGES DE BACCHUS
- MAS DES BROUSSES
- MAS DES CABRES

27 JUILLET

- CAVE RABELAIS
- CHÂTEAU DE L'ENGARRAN
- CHÂTEAU DE VÉRARGUES
- CHÂTEAU DES MOUCHÈRES
- CHÂTEAU MONTEL
- DOMAINE ARNAUD DE VILLENEUVE
- DOMAINE BELLES PIERRES
- DOMAINE BOIS BORIES
- DOMAINE DE BABIO
- DOMAINE DE CLÉMENTINE
- DOMAINE DE L'ASTER
- DOMAINE DE SAUMAREZ
- DOMAINE DESVABRE
- DOMAINE DU DAUSSO
- DOMAINE DU POUJOL
- DOMAINE DU VIEUX CLOCHER
- DOMAINE GAUJAL
- DOMAINE LE CLOS RIVIERAL
- DOMAINE LES BRUYÈRES
- DOMAINE MARION PLA
- DOMAINE PECH ROME
- DOMAINE PUECH
- DOMAINE SAINT JULIA
- DOMAINE SAINT JEAN DE L'ARBOUSIER
- LA CLAIRETTE D'ADISSAN
- LES ANGES DE BACCHUS
- LES VIGNERONS DE CESSENON
- MADAME DE SES VIGNES
- MAS D'ALBO
- MAS D'ARCAÏ

3 AOÛT

- CAVE RABELAIS
- CHÂTEAU CAPITOU
- CHÂTEAU DE FOURQUES
- CHÂTEAU PRADINES
- DOMAINE CAUJOLLE GAZET
- DOMAINE D'ARCHIMBAUD
- DOMAINE DE BABIO
- DOMAINE DE LA FEMME ALLONGÉE
- DOMAINE DE LA PANSIÈRE
- DOMAINE DE MASPIQUET
- DOMAINE DE MONTAUDE
- DOMAINE DE MOULINES
- DOMAINE DES DEUX RUISSEaux
- DOMAINE GUINAND
- DOMAINE L'AIGUELIÈRE
- DOMAINE L'ANGEL
- DOMAINE LA SALADE ST HENRI
- DOMAINE LE CLOS RIVIERAL
- DOMAINE LES BRUYÈRES
- DOMAINE PECH ROME
- DOMAINE PUECH MERLE
- LA CLAIRETTE D'ADISSAN
- LA FAMILLE DES VINS DE BEAUVIGNAC
- LE CLOS D'ISIDORE
- MAS GOURDOU
- MAS SAINT LAURENT
- DOMAINE DE CLÉMENTINE
- MUSCAT DE LUNEL
- VIGNOBLES DES 2 TERRES

10 AOÛT

- CAVE DE L'ORMARINE
- CHÂTEAU DE FOURQUES
- CHÂTEAU DE VÉRARGUES
- CLOS DE L'AMANDAIE
- DOMAINE BOIS BORIES
- DOMAINE COULET
- DOMAINE DE MOULINES
- DOMAINE DES JOUGLA
- DOMAINE DES OLIVEDES
- DOMAINE GUINAND
- DOMAINE L'ANGEL
- DOMAINE LEYRIS MAZIÈRE
- DOMAINE MARTINOLLE GASPARETS
- DOMAINE MONTPLO
- DOMAINE PUECH MERLE
- LA FAMILLE DES VINS DE BEAUVIGNAC
- LES CLOS DE MIÈGE
- MADAME DE SES VIGNES
- MAS D'ARCAY
- MAS DE BAYLE
- MAS DES ARÔMES
- MAS DES CABRES
- MAS FARCHAT
- MAS GOURDOU
- MUSCAT DE LUNEL
- VIGNOBLES DES 2 TERRES

17 AOÛT

- CALMEL ET JOSEPH
- CHÂTEAU DE FLAUGERGUES
- CHÂTEAU DE FOURQUES
- CHÂTEAU PRADINES
- CLOS DE L'AMANDAIE
- CLOS SAINT CONTI
- DOMAINE CAUJOLLE GAZET
- DOMAINE DE CAMBIS
- DOMAINE DE L'ASTER
- DOMAINE DE LA FEMME ALLONGÉE
- DOMAINE DE PUILACHER
- DOMAINE DESVABRE
- DOMAINE DU DAUSSO
- DOMAINE GAUJAL
- DOMAINE L'AIGUELIÈRE
- DOMAINE MARTINOLLE GASPARETS
- DOMAINE PUECH MERLE
- DOMAINE SAINT ANDRIEU
- DOMAINE SAINT JULIA
- LA CLAIRETTE D'ADISSAN
- LA FAMILLE DES VINS DE BEAUVIGNAC
- LES VIGNERONS DE PÉGAIROLLES
- LES VIGNERONS DU SOMMIÉROIS
- MADAME DE SES VIGNES
- MAS D'ALBO
- MAS FARCHAT
- MUSCAT DE LUNEL
- PRIEURE DE VALCROSE

24 AOÛT

- CAVE RABELAIS
- CHÂTEAU CAMPLAZENS
- CHÂTEAU LA BASTIDE
- DOMAINE CANTE VIGNE
- DOMAINE CAUJOLLE GAZET
- DOMAINE DE CLÉMENTINE
- DOMAINE DE MONTAUDE
- DOMAINE DU DAUSSO
- DOMAINE DU POUJOL
- DOMAINE GUINAND
- DOMAINE L'AIGUELIÈRE
- DOMAINE MONTPLO
- DOMAINE PUECH MERLE
- DOMAINE SAINT ANDRIEU
- DOMAINE SAINT JULIA
- MADAME DE SES VIGNES
- MAS DE BAYLE
- MAS DE LA MEILLADE
- MAS DES ARÔMES
- MAS FARCHAT
- MAS GOURDOU
- MAS RENÉ GUILHEM

31 AOÛT

- CHÂTEAU CAMPLAZENS
- CHÂTEAU DE FOURQUES
- CHÂTEAU LA BASTIDE
- CLOS SAINT CONTI
- CLOS SORIAN
- DOMAINE CANTE VIGNE
- DOMAINE CAUJOLLE GAZET
- DOMAINE DAURION
- DOMAINE GAUJAL
- DOMAINE L'AIGUELIÈRE
- DOMAINE MARTINOLLE GASPARETS
- DOMAINE PUECH
- DOMAINE PUECH AUGER
- DOMAINE SAINT ANDRIEU
- DOMAINE SAINT JULIA
- LA PIERRE DE L'ANGE
- LES ANGES DE BACCHUS
- LES VIGNERONS DE PÉGAIROLLES
- LES VIGNERONS DU SOMMIÉROIS
- MAS GOURDOU

CONFÉRENCES ET INITIATION À L'ŒNOLOGIE

Gratuit - Dans la limite des places disponibles

Inscrivez-vous à nos ateliers d'initiation à la dégustation de vin et à nos conférences, organisés en partenariat avec Les Coteaux du Languedoc.

Sous la houlette d'œnologues et de conférenciers confirmés, venez apprendre à reconnaître les arômes et les saveurs, à parler du vin, à découvrir son élaboration, sa composition et son vocabulaire.

2 COURS D'ŒNOLOGIE PAR SOIR !
Tous les vendredis* dans les jardins de la Maison des relations internationales de 18h30 à 19h30 et de 19h30 à 20h30.

Sur inscription à l'Office du tourisme ou au 04 67 60 60 60. Pensez à acheter votre verre de dégustation dans une des billetteries des Estivales.

* Sauf les 13 et 20 juillet.

CONFÉRENCES

6 juillet

JP. Granier

Histoire du Languedoc Viticole

27 juillet

B. Loquet

L'agro-écologie en AOC Languedoc

3 août

MA. Lasmènes

Rôle de l'éthnologie sur la coopération,
exemple de Montpeyroux comparé
à la Gascogne et à St Emilion

10 août

J. Cadière

Vin et spiritualité

17 août

K. Muller

Comprendre les vins nature
(biodynamie, sans sulfites)

24 août

M. Médevielle

Livre sur Picpoul de Pinet

31 août

JC. Bousquet

Terroirs viticoles du Languedoc

ANIMATIONS MUSICALES

DÉAMBULATIONS

De 18h 30 à 21h

6 juillet

Jazz band de Lunel /
jazz Nouvelle Orleans

20 juillet

Los morenos / gipsy

27 juillet

Fanfare cubaine

3 août

Leila baila / gipsy

10 août

Libertad / gipsy

17 août

Fanfares

24 août

Mobil homme / variété française

31 août

Somos mitanos / gipsy

CONCERTS

De 21h à 23h30
Devant le Corum

6 juillet

Kiko et les gipsy land / gipsy

20 juillet

Sos starlight / bal populaire

27 juillet

French touch nz / chanson française

3 août

Stikie fingers / pop rock année 70

10 août

Yaz and the wild tribe / variété internationale

17 août

What else trio / playlist d'été

24 août

Art vida / musique cubaine

31 août

So fresh / funk

Initiation, en alternance, à la salsa, au swing...
et au tango !

Pavillon populaire à partir de 19h30

BUVEZ MODÉRÉMENT... ET PRIVILÉGIEZ LES TRANSPORTS EN COMMUN

Rendez-vous au stand du CODES tout au long de la soirée ou au stand accueil de la Ville entre 18h30 et 19h30 (situés à l'entrée des Estivales) pour contrôler votre taux d'alcoolémie.

Des éthylotests sont distribués gratuitement par le Comité Départemental d'Éducation pour la Santé (CODES) dans le cadre de son action de promotion et d'éducation pour la santé auprès de tous les publics. En cas d'alcoolémie positive, TaM stationnement vous offre la gratuité du parking Comédie de 22h à 10h le lendemain matin ainsi que la remise de tickets tram gratuits pour regagner votre domicile (1 ticket aller-retour pour le chauffeur et maximum 5 tickets aller simple pour les autres occupants du véhicule).

À noter : à l'occasion des Estivales, les lignes 1, 2, 3 et 4 de tramway sont en service jusqu'à 2h du matin.

À SAVOIR

Dans le cadre de son action de prévention et pour que les Estivales reste une fête, la Police Municipale renforce les contrôles d'alcoolémie des automobilistes au départ du centre-ville.



PLAN DES ESTIVALES



VERS LA MAISON →
DES RELATIONS INTERNATIONALES
COURS ŒNOLOGIE ET CONFÉRENCES

CUISINE DU MONDE

TANGO

BILLETTERIE

PROVOIR ET TRADITION

**GRANDE
SCÈNE**

CORUM

.....
Conformément à l'arrêté de tranquillité publique n°
VA/2017/628 du 10 avril 2017, article 2 :

« A compter du samedi 15 avril 2017 et jusqu'au dimanche
15 octobre 2017, est interdite, dans les rues et autres
dépendances domaniales, toute consommation de boissons
alcoolisées répondant des groupes 2° à 5°, tels que définis
à l'article L3321-1 du Code de la Santé Publique, en dehors
des lieux suivants :

- terrasses de cafés et de restaurants dûment autorisées,
- aires de pique-nique aménagées à cet effet aux heures
habituelles des repas,
- lieux de manifestations locales où la consommation
d'alcool est autorisée. »

**L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ.
À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.**

.....

MAIRIE DE MONTPELLIER

1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

